

Compte rendu du CTL du 07 janvier 2016

Il s'agissait de la 2ème convocation de ce CTL, la 1ère ayant été boycottée par l'ensemble des organisations syndicales.

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- L'approbation des procès-verbaux des CTL des 7 avril et 9 juin 2015
- Le volet emplois du PLF (projet de loi de finances) 2016 en Haute-Loire (pour avis)
- Règles de vie quotidienne du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine (PCRP): choix des plages horaires (pour avis)
- Ponts naturels 2016 (pour avis)
- Questions diverses.

Au préalable les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez ce jour afin d'avaliser le volet emploi du PLF 2016 qui va encore supprimer 2130 emplois à la DGFIP soit un volume supérieur de 6,5% à celui de 2015 et va devoir fonctionner avec un budget en baisse de 4%.

Alors que les agents de notre administration représentent 6% des effectifs de la Fonction Publique, ils doivent absorber 54% des suppressions d'emplois! La DGFIP semble être le principal gisement pour supprimer des emplois publics. Dans les faits, notre administration est exsangue !

Le département de la Haute-Loire va contribuer à ce vaste plan social à hauteur de 9 suppressions d'emplois nettes pour 2016. Depuis 15 ans, les effectifs de la direction locale auront ainsi perdu plus de 100 emplois!

Il s'agit là de la mise en oeuvre du pacte de responsabilité et sa déclinaison DGFIP "la démarche stratégique" qui en réduisant massivement les emplois et les crédits budgétaires, sacrifie les missions qui lui sont dévolues en conduisant tout droit à l'abandon de certaines d'entre elles.

Les documents fournis à l'appui de ce CTL montrent de toute évidence que vous avez enclenché la vaste restructuration du réseau préparée dans la plus grande discrétion par notre Direction Générale.

Petit à petit, à coups de suppressions d'emplois, de fusions de services, de fermetures de trésoreries, de transfert de tâches d'un service à l'autre, de réduction des heures d'ouverture des guichets, vous mettez en place les pièces du puzzle qui vont conduire à détruire le réseau DGFIP de notre département.

Ce que vous nous présentez aujourd'hui, notamment les suppressions d'emploi en BCR, sur les sites de Brioude, St Julien Chapteuil, Craponne/Arzon, la transformation du SIP- SIE de Brioude en simple SIP, est bien le prélude à la disparition programmée de ces sites.

A n'en point douter, la promotion de la dématérialisation et du tout numérique justifiera de nouveaux gains de productivité qui seront le prétexte tout trouvé aux suppressions d'emplois encore plus nombreuses dans les années à venir!

Ainsi, conformément aux vœux exprimés par le Directeur Général devant un parterre de directeurs dont vous faisiez partie le 25 juin 2015, le réseau DGFIP atiligérien du futur risque de se limiter, dans le meilleur des cas, à une seule résidence administrative avec un seul SIE et un seul SIP et des trésoreries en nombre limité.

M le Président, vous ne serez certainement plus là pour constater les dégâts: le mal aura été fait et personne n'aura à y gagner!

A commencer par le service public qui, en ces temps troublés devrait constituer le 1er rempart face aux défis que rencontre notre pays: la DGFIP devrait être un maillon essentiel dans le prétendu pacte de sécurité décrété par le Président de la République; elle a notamment un rôle de premier plan à jouer dans la surveillance de l'économie occulte qui participe activement au financement du terrorisme. Pour cela, elle a un besoin vital de moyens humains.

Ensuite, vos agents qui travaillent actuellement sans perspectives d'avenir: gel des salaires depuis 2010, promotions internes réduites à une peau de chagrin, angoisse du lendemain avec les restructurations connues ou prévisibles, les règles de gestion modifiées, la mobilité forcée, etc... Seules leur haute conscience professionnelle et leur technicité font que les services fonctionnent!

*Chacun le constate : l'état d'urgence permanent que le gouvernement veut imposer par une modification de la constitution n'a d'autre but que de lui permettre d'interdire toute mobilisation des salariés, des fonctionnaires, pour défendre leurs droits, leurs conquêtes chèrement acquises, FO-DGFIP 43 décrète donc à son tour **l'état d'urgence syndical** pour bloquer le pacte de responsabilité et toutes les réformes en cours qui n'ont pour but que de détruire le service public et de saborder la République, notamment avec la loi NOTRÉ.*

FO-DGFIP43 invite tous les collègues à se mettre en grève le 26 janvier 2016 à l'appel des fédérations de fonctionnaires FO, CGT et Solidaires des trois fonctions publiques pour une augmentation significative des salaires compensant la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années, l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations nettes d'emplois.

*Les représentants du personnel **FORCE OUVRIERE** ne cautionneront pas le volet emploi présenté aujourd'hui et voteront donc contre les 9 suppressions proposées.*

1-VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux des 7 avril et 9 juin 2015 ont été approuvés par les représentants du personnel.

2-VOLET EMPLOIS

En 2016 la Haute-Loire va devoir supporter 9 nouvelles suppressions d'emplois. Elles se répartissent de la manière suivante :

- **1 AFIPA**
- **1 IP**
- **2 A** en direction: un en filière GP et un en filière GF
- **1 B** à la BCR
- **4 C**: un en direction, un au SIP-SIE de BRIOUDE, un à ST JULIEN CHAPTEUIL et un à CRAPONNE/ARZON.

L'explication des motifs conduisant à ces suppressions est lourde et complexe mais elle n'arrive pas à faire illusion : selon les arbitrages ministériels, la DGFIP doit supporter 2130 suppressions d'emplois en 2016, à elle de trouver les raisons de le faire et de les répartir proportionnellement au plan local. Encore une fois les gains de productivité obtenus avec les télé-procédures (télé IR et dématérialisation des paiements SPL) sont un des prétextes utilisés pour justifier les suppressions.

Les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont refusé de participer à la détermination des emplois supprimés et ont dénoncé la méthode.

Créer des vacances d'emplois sur certains sites, c'est les condamner à la double peine: assumer dans de grandes difficultés les missions de services publics pour ensuite voir les emplois supprimés et pourquoi pas au final, voir le site supprimé!

Aussi comme ils l'avaient indiqué dans leur déclaration liminaire, les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont voté contre ces suppressions d'emplois.

3- REGLES DE VIE QUOTIDIENNE AU PCRП – Choix des plages horaires

Suite à la création de la nouvelle structure et lors de l'enquête diligentée par la direction, les agents nommés dans le service se sont prononcés, par 4 voix contre 2, sur le choix de la plage horaire allant de 7h00 à 18h30 avec une plage fixe 9h30/11h30 et 14h00/16h00.

Les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont voté pour ce choix majoritaire des personnels.

Pour l'ensemble de nos collègues, il est bon de savoir que chaque service, indépendamment des autres services du site où il se trouve, se détermine sur les choix horaires (début et fin de plage variable). Les choix sont révisables à tout moment, dès l'instant où une majorité se dégage pour revoir ceux-ci.

4- PONTS NATURELS

L'année 2016 ouvre 3 possibilités:

- le vendredi 6 mai 2016
- le vendredi 15 juillet 2016
- le lundi 31 octobre 2016

La direction propose ces 3 ponts naturels.

Les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont voté pour.

5- QUESTIONS DIVERSES

Les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont évoqué les problèmes liés au réaménagement des services BDV/PCE au 1er étage du site de Terrasson:

- **locaux défraîchis, sols abîmés, problèmes électriques et de plomberie.** Sur ces points, la direction s'est engagée à restaurer les bureaux et faire intervenir les artisans concernés. Peut-être aurait-il été plus judicieux d'anticiper les problèmes ?

- **photocopieurs en mauvais état et en nombre insuffisant.** Les représentants du personnel FO DGFIP ont demandé que la dotation du PCRPN nouvellement créé ne se fasse pas au détriment du service existant. La direction a indiqué que leur renouvellement était programmé pour 2016 (dans le cadre de Solimp 2). Cependant, compte tenu des délais d'attente qu'implique la passation des marchés nationaux, les personnels concernés travaillent dans de mauvaises conditions et devront être patients !

- **manque de place pour l'accueil du public, pour le stockage des archives, ainsi que pour l'installation de l'ordinateur commun BDRP utilisé par les vérificateurs.**

En effet, aucun bureau spécifique n'est prévu pour les agents BDV qui accueillent des usagers dans le cadre des ESFP. La direction, sur insistance des représentants du personnel, doit revoir le sujet.

La Direction a affirmé également qu'un travail sur les archives de l'ensemble des services du Centre des Finances Publiques situé rue Terrasson sera mené en 2016. Les archives PCE/BDV seront également impactées.

Avec la mise en place du PCRPN, la redistribution des **places de parking du site de Terrasson** est évoquée. La direction doit solliciter les chefs de service d'ici fin janvier afin de procéder à une nouvelle répartition.

Concernant **l'avenir de la BDV** et après avoir rappelé les 3 options possibles :

- statu quo,
- pilotage DIRCOFI après la mise en place d'une convention entre la DIRCOFI et la DDFIP43
- ou transfert total,

la direction précise qu'elle est actuellement sur une position de convention (pilotage et accompagnement) avec la DIRCOFI. Cette option semble être une solution provisoire en attendant la réorganisation des DIRCOFI en fonction des nouvelles régions.

Le directeur souhaitait avoir le sentiment des représentants des personnels sur ce sujet.

Les représentants **FO-DGFIP** se sont abstenus de tout commentaire: choisir le moindre mal et aider la direction dans ses choix destructeurs d'emplois ne relève pas du mandat qui leur a été donné par les personnels!

Les élus Force Ouvrière : **Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE, et Philippe SAGNARD** (Titulaires) ; **Julien JOBLET, Nathalie PORTAL et Karine VEYSSEYRE** (suppléants) ; **Raluca ROTARIU-RAYNAL** (experte).

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

